



# AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 11 JANVIER 2022  
ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS  
581-2021, 582-2021 ET 583-2021 VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :**

## **Adoption des projets de règlement**

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre 2021, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

Projet de règlement numéro 581-2021 intitulé « *Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale* ».

Projet de règlement numéro 582-2021 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale* ».

Projet de règlement numéro 583-2021 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* ».

## **Assemblée publique de consultation et consultation écrite**

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 11 janvier 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue**, Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement font également l'objet d'une consultation écrite du 22 novembre au 15 décembre 2021. Durant cette période, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot  
421, 4<sup>e</sup> Avenue  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

ou par courriel à l'adresse [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

### **Résumé du projet de règlement numéro 581-2021 modifiant le plan d'urbanisme**

Ce projet de règlement a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 sur la gestion de la fonction commerciale. Il vise également à se prévaloir des dispositions prévues au schéma d'aménagement concernant les projets d'insertion résidentielle et le remplacement d'un usage commercial ou industriel dans la zone agricole.

### **Objet des projets de règlement numéros 582-2021 et 583-2021**

Le projet de règlement numéro 582-2021 a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 sur la gestion de la fonction commerciale. Le règlement a aussi pour objet de préciser les devoirs et pouvoirs de l'inspecteur de rives dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives et de préciser les dispositions applicables lors de l'insertion d'une résidence dans la zone agricole. Le projet de règlement, étant adopté à des fins de concordance au schéma d'aménagement, n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 583-2021 a pour objet de permettre à la municipalité, lors de circonstances particulières, d'autoriser des projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, malgré le fait que les projets dérogent aux règlements d'urbanisme. Plus précisément le règlement vise à permettre dans la zone agricole, sous certaines conditions, l'insertion d'habitations non agricoles ainsi que le remplacement d'un usage commercial ou industriel par un autre usage à vocation commerciale ou industrielle. Le règlement précise le territoire d'application, les projets admissibles, les documents devant accompagner la demande, la procédure pour l'étude des demandes et les critères utilisés pour l'évaluation de celles-ci.

### **Consultation des projets de règlement**

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Municipalité/Règlements. Ils peuvent également être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue. Les personnes intéressées peuvent



également appeler au numéro (450) 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021

Denis Meunier  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim